



Établissement placé sous vidéosurveillance

Établissement placé sous vidéosurveillance par l'ENSAM pour la sécurité des personnes et des biens.

Les images sont conservées pendant trente (30) jours et peuvent être visionnées par le personnel habilité de l'ENSAM et, le cas échéant, par ses sous-traitants ou les forces de l'ordre.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à DPO@ensam.eu ou à l'adresse postale suivante : Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, Service Juridique – Propriété Intellectuelle & Compliance (SJPI&c), 151 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

Pour en savoir plus sur le dispositif et la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur l'Intranet de l'ENSAM « Être » – Rubrique « Protéger les données personnelles » (agents et étudiants) et sur artsetmetiers.fr, dans la section dédiée aux campus (personnes extérieures).

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur cnil.fr/ plaintes.